

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BÉRARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MÉNARD, Gilbert NASARRE jusqu'à 19h45, Garance PATARIN-CHAPENOIRE à partir de 18h45, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Iréna BARDINET), Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Garance PATARIN-CHAPENOIRE jusqu'à 18h45 (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

Absents : Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER.

Secrétaire de séance : Jacqueline GATTEPAILLE

OBJET : Contribution exceptionnelle de la Commune d'Échiré au Budget du SIC Echiré/Saint-Gelais/Saint-Maxire

Le Maire précise que :

Les Communes d'Echiré, Saint-Gelais et Saint-Maxire sont réunies dans un Syndicat Intercommunal : le SIC Echiré-Saint-Gelais-Saint-Maxire.

Le syndicat intervient sur 2 compétences :

- les services techniques, gérés dans le cadre du budget principal du SIC,
- la Résidence Autonomie Les Ourneaux gérée dans le cadre d'un budget annexe.

La Résidence Autonomie a subi en 2022 et 2023 (prévision) des déficits de fonctionnement très importants qui ont annulé les excédents antérieurs et créent pour 2023 un déficit reportable évalué à 170 000 euros.

Le Conseil syndical dans sa réunion du 21 Novembre 2023 a délibéré pour appeler auprès des Communes une contribution exceptionnelle de financement du fonctionnement. Le Président du Conseil Syndical a exposé les mesures qui sont prises (maîtrise des charges et augmentation des recettes) pour permettre un équilibre budgétaire en 2024. Ces mesures ont été décidées en lien avec Mélioris qui assure, par convention, la Direction de l'Établissement.

Le Conseil syndical propose la répartition d'une contribution de 200 000 euros en fonction des critères par 1/3 et par habitant, soit la répartition suivante :

	Habitants	Par 1/3	Par habitant	TOTAL
Echiré	3 504	33 000	50 385	83 385
Saint-Gelais	2 178	33 000	31 318	64 318
Saint-Maxire	1 342	33 000	19 297	52 297
TOTAL	7 024	99 000	101 000	200 000

Après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la contribution exceptionnelle au bénéfice du SIC pour financer la résidence Autonomie,
- de prévoir au budget 2023, par décision modificative, l'inscription de cette dépense.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 15 décembre 2023



Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,
Jacqueline GATTEPAILLE

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : 19 DEC. 2023

Notifié ou publié le : 19 DEC. 2023